



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**

Séance du 24 Mars 2022

Question n°6

**Compte Administratif et Compte de Gestion 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le **24 Mars** à 18 heures 30, sous la Présidence de **Monsieur Emile EHRET 1<sup>er</sup> Vice-Président**, en suppléance du Président absent pour maladie, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 18 Mars 2022.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

12 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 2 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Etaient présents** : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTEIN, Jacky CHIPAUX, Eric BOILLETOT, Francois BRESSON, Patrick CARDOT, Benoît CORNU, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Henri STASCHE

**Avaient donné procuration** : Denis KUNTZMANN à Emile EHRET, Hervé UHLEN à Henri STASCHE.

**Etaient Excusés** : Serge MARLOT, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Manon FURTER, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Yves TESTON.

**Etaient Absents** : Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN, Maxime BELTZUNG, Gilles GROSJEAN, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

| Nombre de membres   |             |           |
|---------------------|-------------|-----------|
| Afférents au Comité | En exercice | Votants   |
| <b>29</b>           | <b>29</b>   | <b>14</b> |

| Vote      |          |            |
|-----------|----------|------------|
| Pour      | Contre   | Abstention |
| <b>14</b> | <b>0</b> | <b>0</b>   |

Date de Convocation : 18 Mars 2022

Date d'affichage : 31 Mars 2022

**DELIBERATION**

Vu la LOI n° 2021-1465 du 10 Novembre 2021 et plus particulièrement l'article 10, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, à partir du 10 Novembre 2021 et jusqu'au 31 Juillet 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération n°6 du 30 Juillet 2020, instaurant Monsieur EHRET comme premier Vice-Président du SMICTOM,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve d'approuver le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :
- **Section Fonctionnement :**
  - Dépenses : 5 761 851.59 €
  - Recettes : 8 216 258.65 € (dont 2 233 493,20 € d'excédent)
  - Résultat : 2 454 407.06 € (excédent)
- **Section Investissement :**
  - Dépenses : 174 179.99 €
  - Recettes : 1 822 872,12 € (dont 1 385 962, 68 € d'excédent)
  - Résultat : 1 648 692.13 € (excédent)
  - Reste à Réaliser : - 87 365,92 €
- De constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 tels que résumés ci-dessus

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Vice-Président,

Emile EHRET

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
et de la publication le 31 Mars 2022

29 Mars 2022